

Fiche de suivi des recommandations du GMN

Rapport FiTI	Exigences	Recommandation	Priorité	Deadline Initial	Deadline Final	Statut	Année de réalisation	Observations	Actions urgentes et échéances
2018	#1 : Lois, règlements et documents politiques relatifs à la pêche	<i>Élaborer, actualiser et publier en ligne un document récapitulatif structuré et ordonné de tous les lois et règlements sur la pêche comprenant, pour chaque texte, un résumé et le lien des sites web où il est publié.</i>	Moyenne	Décembre 2021 Juin 2022 Juin 2023	Juin 2024	Réalisée	2024	Le registre est développé et publié en ligne sur le site web de FiTI-Mauritanie Lien : http://www.fiti-mauritanie.mr/registres-des-lois-et-reglements-relatifs-a-la-peche-en-mauritanie/	Aucune
2018	#2 : Régime foncier des Pêches	<i>Publier sur le site web du MPEM les descriptions sommaires des différents types de pêche en vigueur en Mauritanie rédigées par le GNM.</i>	Moyenne	Décembre 2021 Juillet 2022 Juillet 2023	Juillet 2024	Réalisée	2024	Le GMN a rédigé des résumés sommaires des différents types de pêche en vigueur en Mauritanie lesdits résumés sont publiés sur le site de FiTI-Mauritanie	Aucune

								Lien : http://www.fiti-mauritanie.mr/types-de-peche-en-mauritanie/	
2018	#2 : Régime foncier des pêches	<i>Prendre les arrêtés précisant les conditions d'exercice des différents types de pêche conformément à l'article 14 du Décret d'application du Code des pêches maritimes.</i>	<i>Moyenne</i>	Novembre 2021 Juillet 2022 Juillet 2024	Juillet 2025	Non réalisée		Le GMN attend toujours la révision du Code pour demander la prise des arrêtés Le GMN et le Ministère de tutelle ne peuvent mettre en œuvre seuls cette recommandation	Aucune action urgente puisque le deadline est fixé après la période de validation
2018	#3 : Accords de pêche	<i>Procéder à l'évaluation des différents Accords de pêche et les publier.</i>	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021		Réalisé	2020	Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2019 - 2020	
2018	#3 : Accords de pêche	<i>Publier sur le site gouvernemental l'évaluation conduite par l'UE et relative au Protocole d'application de l'Accord de pêche</i>	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021 Décembre 2022		Réalisé	2021	Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2021	

		<i>pour la période 2015-2019.</i>							
2018	#3 : Accords de pêche	<i>Au plan politique, les informations importantes devraient être partagées en temps opportun pour permettre un débat public.</i>	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021		Réalisé	2020	Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2019 - 2020	
2018	#5 : Pêche à grande échelle	<i>Publier un Registre en ligne, à jour, de tous les navires de pêche à grande échelle, battant pavillon mauritanien ou étranger, autorisés à pêcher dans les eaux maritimes sous juridiction de la Mauritanie, couvrant les 14 attributs du Standard FiTI.</i>	<i>Élevée</i>	Décembre 2021 Décembre 2022 Décembre 2024	Décembre 2024	Partiellement	2024	Le registre existe mais il reste des attributs à compléter. La liste disponible est publiée sur le site de FiTI Mauritanie Se pose aussi le problème de la durée des licences PI qui divisible (se pose la question comment prendre cela en compte) dans le registre)	Aucune action urgente puisque le deadline est fixé après la période de validation

2018	#5 : Pêche à grande échelle	<i>Publier des informations annuelles sur les paiements effectués par les navires de pêche à grande échelle pour leurs activités de pêche, sur une base par navire, par pavillon et par régime d'accès ; les informations concernant le régime étranger doivent être détaillées par type d'accord de pêche.</i>	<i>Haute</i>	Décembre 2021 Décembre 2022 Décembre 2024	Décembre 2025	Partiellement	2024	Les informations sur les paiements en 2021 sont publiées sur le site FiTI Mauritanie (voir liste de la DGERH) <i>Lien : http://www.fiti-mauritanie.mr/2021-2-2/</i> La liste des paiements n'est pas publiée pour 2022	<i>Publier sur le site de FiTI - Mauritanie la liste des paiements individuels (par régime d'accès ou pavillons) de la DGERH</i>
2018	#5 : Pêche à grande échelle	<i>Publier régulièrement les informations relatives aux captures annuelles enregistrées dans la ZEEM par groupe d'espèces, par type de concession, par</i>	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021 Décembre 2022 Décembre 2024	Décembre 2025	En cours	2024	Les informations sont publiées par régime d'accès et par concession et pavillons. Il reste la présentation par Accords de pêche.	Aucune action urgente puisque le deadline est fixé après la période de validation

		<i>régime d'accès, par pavillon ; les informations concernant le régime étranger doivent être détaillées par type d'accord de pêche.</i>							
2018	#5 : Pêche à grande échelle	Publier des informations annuelles sur les débarquements dans les ports nationaux ainsi que sur les transbordements en mer ou les débarquements dans les ports étrangers conformément à la norme FiTI.	<i>Faible</i>	Décembre 2021		Réalisé	2020	Seuls les pourcentages sont accessibles et ont été publiés sur le site de FiTI Mauritanie Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2019-2020	Aucune action urgente proposée
2018	#5 : Pêche à grande échelle	Renforcer l'observation à bord des navires de pêche afin d'obtenir régulièrement des	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021 Décembre 2022		Abandonné	2022	En 2022, ont été réalisées cinq (5) missions d'observations scientifiques dont deux (2) à bord des chalutiers pélagiques industriels	Aucune action urgente proposée

		informations sur les rejets en mer.						<p>de type russe, une seule mission pour la pêche crevettière et deux (2) pour la pêche côtière pélagique.</p> <p>Ce nombre de missions réalisées reste insuffisant pour estimer le niveau des rejets par pêcherie.</p> <p>Cette insuffisance est liée aux difficultés d'embarquement des observateurs scientifiques (réticence des armateurs, incidences financières).</p> <p>Recommandation abandonnée en 2022</p>	
2018	#5 : Pêche à grande échelle	Procéder à la publication des informations disponibles sur les rejets en mer des navires de pêche hauturière, issues du Programme de l'observation scientifique mis en	<i>Moyenne</i>	Décembre 2021		Réalisé	2020	<p>Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2019-2020</p>	

		place par l'IMROP							
2018	#6 : Pêche à petite échelle	Poursuivre le processus d'élaboration de la liste des bateaux de pêche artisanale actifs le long du littoral mauritanien et la publier en ligne.	Haute	Décembre 2021 Juillet 2022		Réalisée	2021	Une liste de navires de pêche à petite échelle détenant une licence est publiée sur le site de FiTI-Mauritanie pour la pêche côtière et la pêche artisanale	
2018	#6 : Pêche à petite échelle	Rassembler (Actualiser) de façon régulière les informations sur les paiements des embarcations de pêche à petite échelle.	Moyenne	Décembre 2021 Juillet 2022	Juillet 2025	Partiellement		La liste des licences PA est disponible et publiée, mais pas la liste des paiements individuels, les paiements globaux sont aussi publiés	Publier la liste des paiements individuels
2018	#6 : Pêche à petite échelle	Fournir des informations sur les rejets (par exemple, le volume total, les études) de la pêche artisanale	Faible	Décembre 2021		Abandonné	2020	Dans son rapport 2019-2020, le GMN a précisé que les rejets sont minimales Recommandation abandonnée	

2020	#7 : Secteur post capture et commerce de poisson	<i>Développer un système de collecte des informations sur les quantités de poissons traitées (artisanalement et industriellement) et écoulés aux niveaux national et étranger ainsi que sur le nombre d'emplois générés par le secteur post-capture</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Octobre 2022</i>	<i>Juillet 2025</i>	<i>Partiellement</i>	2024	Il existe une application mais elle ne fonctionne pas encore. Se pose la question de savoir comment l'institutionnaliser au niveau du CTS, au-delà du Ministère (Banque Centrale, Office National des Statistiques, Douanes, etc.	Aucune action urgente proposée
2020	#8 : Application de la réglementation des pêches	<i>Intégrer les Professionnels de la pêche dans la Commission d'arraisonnement au même titre que les autres acteurs du secteur de la pêche.</i>	<i>Haute</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Juillet 2026</i>	Réalisée	2021	Commission revue et présidée par le SG du MPIM et les prévenus ou leurs représentants assistent lors des arbitrages Le GMN considère que cette recommandation est réalisée dans son rapport FiTI 2021	Publier l'arrêté sur le site de FiTI-Mauritanie
2020	#9 : Normes de Travail	<i>Collecter et publier les informations</i>	<i>Haute</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Juillet 2025</i>	Réalisée	2022	Les informations sont publiées à travers les	

		<i>relatives au respect de la législation sur les normes du travail dans le secteur de la pêche.</i>						rapports FiTI sur le site de FiTI Mauritanie	
2020	#10 : Subventions à la pêche	<i>Procéder à la collecte et au suivi des informations relatives aux subventions accordées au secteur de la pêche (industrielle, côtière et artisanale), la subvention au carburant notamment.</i>	<i>Haute</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Juillet 2025</i>	<i>Non Applicable</i>	2024	Le GMN a précisé qu'il n'existe pas de subvention pêche. Mais plutôt un mécanisme de stabilisation des prix du carburant mis en place par la FNP sur la base d'une convention	Publier la convention en ligne sur le site de FiTI Mauritanie
2020	#11 : Aide au Développement	<i>Établir et publier la liste de tous les projets en cours de mise en œuvre tant en ce qui concerne la pêche que la conservation marine</i>	<i>Haute</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Juillet 2024</i>	<i>Réalisée</i>	2022	Une liste est déjà publiée à travers le rapport FiTI sur le site de FiTI Mauritanie. Mais cette liste semble incomplète	Se rapprocher de la direction de la coopération pour avoir des informations sur les

									projets du secteur
2020	#12 : Propriétaire effectif	<i>Établir un Registre public des bénéficiaires effectifs dans le secteur de la pêche en Mauritanie pour les navires et les usines.</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Juillet 2025</i>	<i>Non applicable</i>	2024	<p>Les informations sur les propriétaires sont fournies à travers le registre de la DMM publiée en ligne.</p> <p>Il n'existe pas encore de textes sur l'incorporation de la propriété effective dans les déclarations des entreprises</p> <p>Les informations sur les propriétaires effectifs ne sont pas collectées par le pays.</p>	